

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 3 février 2021

COVID-19 : Centres de vaccination temporaires

→ Au regard du vif intérêt de la population pour se faire vacciner, le préfet du Cher avait sollicité les communes à travers un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en place **une équipe mobile de vaccination à destination des populations peu ou non mobiles de plus de 75 ans.**

→ **À ce jour, deux centres de vaccination temporaires** ont été **identifiés** :

- Dun-sur-Auron, pour lequel 300 personnes ont pu se faire vacciner le week-end des 30 et 31 janvier 2021 ;
- Henrichemont, qui vaccinera la population ciblée le week-end des 6 et 7 février prochain, soit 200 personnes.

→ Afin de permettre à la population peu ou pas mobile de bénéficier de la vaccination, sur d'autres secteurs du département, des centres temporaires **4 nouveaux centres de vaccination temporaires seront ouverts dans les semaines à venir** :

- Neuvy-sur-Barangeon les 13 et 14 février 2021
- Lignières-Touchay les 13 et 14 février 2021
- Chateaufumeillant les 20 et 21 février
- Avord-Baugy les 20 et 21 février

→ L'ouverture de ces centres de vaccination temporaires est possible grâce à la gestion, au plus juste, par l'agence régionale de santé, des stocks de vaccins livrés sur le département.

→ Il est rappelé que de **nouveaux créneaux de rendez-vous** seront ouverts **à compter de demain jeudi 4 février 2021 pour les 6 centres de vaccination.**

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, selon l'une des modalités suivantes :

- **une plateforme téléphonique régionale** ouverte de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi :
0 805 021 400 (numéro vert gratuit)
- **une plateforme téléphonique nationale** ouverte 7 jours/7 :
0 800 009 110 (numéro vert gratuit)
- **par internet**, sur le site : **www.sante.fr**

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

→ Cependant, même vacciné et pour limiter la propagation du coronavirus, le respect des gestes barrière reste essentiel :

- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.
- Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussez et que vous avez des difficultés à respirer.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX